



Morlaix, le 6 Novembre 2020

Chers adhérents, chers élèves,

Sept semaines seulement après la reprise en présentiel des cours au Patio, les mesures de reconfinement annoncées par le Président de la République le 29 octobre sont venues brutalement remettre en cause les projets et freiner l'élan initié depuis la rentrée de septembre dans notre établissement.

Je m'adresse donc à vous aujourd'hui, avec une réelle tristesse, pour vous informer de la fermeture de notre établissement à compter du lundi 2 novembre. En effet, obligation nous est faite de ne plus recevoir de public jusqu'au 1er décembre 2020 (a minima), suite au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, titre 2, chapitre 4, article 35 -6°:

*" Les établissements d'enseignement artistique mentionnés au chapitre Ier du titre VI du livre IV de la deuxième partie du code de l'éducation et les établissements d'enseignement de la danse mentionnés au chapitre II du titre VI du livre IV de la deuxième partie du code de l'éducation sont autorisés à ouvrir au public, pour les seuls pratiquants professionnels et les établissements mentionnés à l'article L. 216-2 du code de l'éducation pour les élèves inscrits dans les classes à horaires aménagés, en troisième cycle et en cycle de préparation à l'enseignement supérieur. "**

Pourtant, à la rentrée de septembre, vous avez été nombreux à retrouver le chemin du Patio, ou à nous rejoindre comme nouveaux adhérents pour débiter l'apprentissage de la musique, de la danse ou des arts plastiques. La rentrée avait en effet pu se faire le 14 septembre dernier, en présentiel et pour la grande majorité des cours, grâce à un protocole sanitaire strict permettant d'accueillir nos élèves. Même si ce protocole rendait moins agréables les conditions d'enseignement, la motivation était nettement visible chez nos élèves et nos professeurs pour continuer l'apprentissage artistique dans le contexte de la crise sanitaire.

A l'issue des vacances de la Toussaint, sur proposition du directeur Laurent Bœuf et dans le cadre du CSE, la décision a été prise de suspendre l'ensemble des pratiques collectives, qui ne peuvent être organisées facilement et efficacement en télé-enseignement (danse, ateliers de percussions africaines, batucada, cajon, arts plastiques, poterie, modelage). Seuls les cours de Pilates et body-art vous seront proposés à distance. Pour les pratiques individuelles instrumentales et vocales, le choix a été donné aux professeurs d'être soit placés en chômage partiel soit de réaliser leurs cours à distance. La très grande majorité d'entre eux a accepté d'assurer la continuité pédagogique en télé-enseignement. Je les en remercie très sincèrement. Finalement, seuls les cours de batterie, de guitare Jazz et de violoncelle ne pourront pas être assurés pendant la période de reconfinement et je m'en excuse sincèrement auprès des élèves concernés.

*Nous n'avons en effet pas d'élèves inscrits dans des classes à horaires aménagés, ni en 3ème cycle et ni en cycle de préparation à l'enseignement supérieur.

Il a ensuite été demandé aux professeurs ayant choisi le télé-enseignement de vous consulter individuellement pour vous proposer cet enseignement à distance. Si certains d'entre vous ne souhaitent pas ou ne peuvent pas suivre les cours à distance, une remise de cotisation au prorata des cours non suivis sera envisagée le moment venu, pour le restant de l'année scolaire. Il en sera de même pour les pratiques collectives suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Je suis évidemment consciente de la déception qu'engendre probablement pour vous l'impossibilité de continuer les cours en présentiel, et de devoir suspendre les pratiques collectives. Je suis également bien consciente que le télé-enseignement ne peut égaler l'enseignement en présentiel garantissant de meilleurs échanges entre le professeur et son élève et une progression efficace dans les apprentissages. Je reste cependant convaincue que c'est la meilleure solution pour que vous puissiez garder le contact avec vos professeurs pendant la phase de reconfinement.

L'évolution de la situation sanitaire est pour le moment défavorable et il est impossible de prédire la date à laquelle nous pourrions reprendre une activité *normale*. Cependant, il nous faut garder espoir et motivation pour continuer de croire que dans un futur proche, nous pourrions retrouver le fonctionnement habituel, planifier les nombreux événements artistiques qui jalonnent l'année au Patio, et ainsi renforcer les liens et la motivation parmi les élèves et les professeurs. L'annulation de ces événements jusqu'à la fin de l'année 2020 avait d'ailleurs été décidée par le conseil d'administration du Patio le 13 octobre dernier. Nous allons réfléchir dès à présent à organiser des événements sous une forme compatible avec la situation actuelle.

Je compte sur votre compréhension et votre soutien dans cette période particulière et je vous en remercie d'avance très sincèrement. Prenez soin de vous et de vos proches, plus que jamais.

Claire Thiébaud,

Présidente du Patio


LE PATIO, Ecole des Arts
29bis, rue Camille Langevin
29600 MORLAIX
Tél : 02 98 88 26 95
@ : lepatio-cia@lepatiocia.bzh
Site : www.lepatiocia.bzh



Le Patio

Centre d'Initiation aux Arts du Pays de Morlaix
29 bis, rue Camille Langevin – 29600 Morlaix

Téléphone : 02 98 88 26 95

Email : lepatiocia@orange.fr

Site Web : Lepatiocia.bzh